

21 AVR. 2023
Brest et Bordeaux, le
N° 0-8837-2023/PREMAR ATLANT/AEM/NP

DÉCISION INTERPRÉFECTORALE

Portant désignation des pilotes d'actions du plan d'actions du document stratégique de façade Sud-Atlantique.

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Le préfet maritime de l'Atlantique,

- Vu la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- Vu la directive n° 014/89/UE du Parlement européen et du conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.219.1 et suivants et R. 219-1-7 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004/112 du 06 février 2012 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu l'arrêté ministériel du 11 juillet 2018 modifié par l'arrêté du 20 septembre 2019 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des quatre parties du document stratégique de façade, mentionnées au III de l'article R. 219-7 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 04 mai 2022 portant approbation de la quatrième partie (plan d'action) du document stratégique de façade Sud-Atlantique ;

Décident :

Article 1^{er}

Le pilotage des actions relevant des compétences des services de l'État et établissements publics de la façade Sud-Atlantique est organisé suivant les modalités définies dans le document annexé à la présente décision inter-préfectorale. Cette répartition figure également dans les fiches actions du plan d'actions (Tome 2).

Article 2

Chaque pilote d'action (ou de sous-action le cas échéant) coordonne à son échelle la mise en œuvre et le suivi de l'action. Il s'attache en particulier à mobiliser, en tant que besoin, les partenaires identifiés pour chaque sous-action. En vue d'assurer le suivi du plan d'action du document stratégique de façade, il informe régulièrement la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique de l'avancement de l'action en renseignant les outils de suivi et des budgets et moyens alloués. Il fait part de toute difficulté qu'il pourrait rencontrer lors de sa mise en œuvre. Chaque pilote d'action participe en tant que besoin aux réunions de coordination relatives à l'action, à l'échelle adéquate selon son échelle de pilotage. Il peut être amené à restituer son travail auprès de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique qui assure le secrétariat technique local et la coordination de la mise en œuvre du plan d'action. Le pilote d'action peut également rendre compte auprès des membres de la Commission Administrative de Façade.

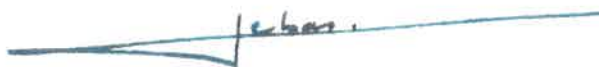
Article 3

Cette décision, ainsi que les autres éléments composant le plan d'actions du document stratégique de façade Sud-Atlantique, est consultable sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique :

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr.

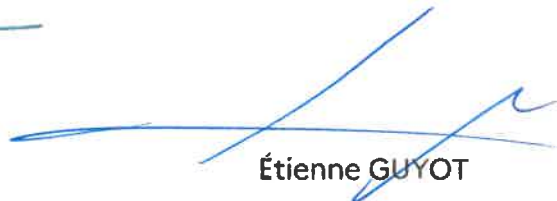
Ces documents sont tenus à la disposition du public au siège de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Le préfet maritime de l'Atlantique



Olivier LEBAS

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine



Étienne GUYOT

ANNEXE I

LISTE DES ACTIONS ET DES PILOTES ASSOCIÉS

Thème du Tome 2	Action	Pilotes des sous-actions	
Pêche professionnelle	01-PCH-A01	Promouvoir la recherche et l'accompagnement d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle	DIRM SA
	D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	Office français de la biodiversité DIRM SA DDTM 17, 33, 40, 64
	D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	Office français de la biodiversité DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D03-OE02-AN1	Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants	DIRM SA
Aquaculture	02-AQU-A01	Intégrer la planification des activités aquacoles au prochain cycle du DSF	DIRM SA
	02-AQU-A02	Nettoyer les friches conchylicoles	DIRM SA DDTM 17, 33
Industries navales et nautiques	04-IND-A01	Accompagner le développement des filières navales et nautiques	DIRM SA
	04-IND-A02	Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire	DDTM 17, 33, 40, 64
Énergies marines renouvelables	05-EMR-A01	Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer en Sud-Atlantique	DREAL Nouvelle-Aquitaine DIRM SA
	05-EMR-A02	Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sédiments marins et estuariens	06-SED-A01	Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)	DIRM SA
	D08-OE06-AN1	Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A01	Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique	DDTM 17, 33, 40, 64
	07-PLA-A02	Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)	DDTM 17, 33, 40, 64
	07-PLA-A03	Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)	DIRM SA Office français de la biodiversité
	AT-03	Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance	DIRM SA Office français de la biodiversité
	D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	DDTM 17, 33, 40, 64 Office français de la biodiversité
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine DDTM 17, 33, 40 et 64 Office français de la biodiversité	
D03-OE03-AN1	Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre	DIRM SA	

Thème du Tome 2	Action	Pilotes des sous-actions	
Aménagement et évolution du littoral	D08-OE04-AN1	Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage	Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne DDTM 17, 33, 40, 64 DREAL Nouvelle-Aquitaine DIRM SA
	09-RSQ-A01	Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	09-RSQ-A02	Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	11-PAY-A01	Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux	DREAL Nouvelle-Aquitaine DDTM 17, 33, 40 et 64
	11-PAY-A02	Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte	DRAC Nouvelle-Aquitaine
	11-PAY-A03	Poursuivre la politique de préservation et de valorisation des sites emblématiques du littoral	DIRM SA DRAC Nouvelle-Aquitaine DREAL Nouvelle-Aquitaine
	11-PAY-A04	Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentiers du littoral » en Nouvelle-Aquitaine	DDTM 17, 33, 40, 64
	15-AT-A02	Favoriser un aménagement concerté du territoire	DDTM 17, 33, 40, 64
	D01-HB-OE06-AN3	Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	DDTM 17, 33, 40, 64
	D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux	Office français de la biodiversité DREAL Nouvelle-Aquitaine
D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Office français de la biodiversité DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine DDTM 17, 33, 40, 64	
Sécurité et sûreté maritimes	10-SEC-A01	Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau	DIRM SA DREAL de zone de défense et sécurité DDTM 17, 33, 40 et 64
	10-SEC-A02	Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour assurer la sécurité des conditions de navigation	DIRM SA
	10-SEC-A03	Optimiser le dispositif de surveillance de la façade	DIRM SA Préfet maritime Atlantique
Recherche et connaissance	12-RCO-A01	S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges	DIRM SA
	12-RCO-A02	Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime	DIRM SA Région Nouvelle-Aquitaine
	12-RCO-A03	Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin	DIRM SA
	12-RCO-A04	Faciliter la mise en réseau des acteurs et le partage des connaissances, en s'appuyant notamment sur la gouvernance existante	DIRM SA
	12-RCO-A05	Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF	DIRM SA
Innovation	13-INO-A01	Fédérer les ambitions des acteurs de Nouvelle-Aquitaine	DIRM SA DREETS
	14-FOR-A01	Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes	DIRM SA
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	14-FOR-A02	Consolider et faire évoluer les offres de formation	DIRM SA
	14-FOR-A03	Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer des passerelles	DIRM SA
	14-FOR-A05	Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord	DIRM SA
Déchets	D10-OE01-AN2	Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne
	D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	DIRM SA OFB

Thème du Tome 2	Action	Pilotes des sous-actions	
Préservation des milieux marins et lien terre-mer	15-AT-A01	Favoriser la mise en œuvre des mesures SDAGE et SAGE qui visent à améliorer la qualité des eaux littorales	DREAL Nouvelle-Aquitaine Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne DIRM SA
	AT-01	Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
	AT-02	Développer le réseau des aires maritimes éducatives	Office français de la biodiversité
	AT-04	Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin	DIRM SA OFB Service(s) déconcentré(s)
	AT-06	Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »	Office français de la biodiversité
	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié	Office français de la biodiversité DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	DDTM 17, 33, 40, 64 Office français de la biodiversité
	D01-MT-OE02-AN1	Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	Office français de la biodiversité
	D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins	DREAL Nouvelle-Aquitaine Conservatoire du littoral Office français de la biodiversité
	D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	DREAL Nouvelle-Aquitaine DDTM 17, 33, 40, 64 DIRM SA Office français de la biodiversité
	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	DREAL Nouvelle-Aquitaine Office français de la biodiversité
	D01-PC-OE02-AN1	Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D01-PC-OE03-AN1	Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D01-PC-OE03-AN2	Éviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D01-PC-OE05-AN1	Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFI), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade	DIRM SA
	D06-OE01-AN2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine
	D07-OE03-AN1	Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie	DREAL Nouvelle-Aquitaine DDTM 17, 33, 40, 64
	D07-OE04-AN1	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apport en eau douce des milieux marins dans la réglementation	Office français de la biodiversité DREAL de bassin DIRM SA Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne